

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BELLEY

**MAIRIE D'ARTEMARE**

CANTON DE HAUTEVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire  
*Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER*  
*Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)*  
*Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET*  
*Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE*

**Délibération N°2025-18**

**Objet : rachat à la SEMCODA des parcelles sises B 784, B 769, B 1294, B 1227 terrain sis rue des écoles**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2024-19 du 25 mars 2024 avec la proposition de la commune au prix de 28 000 €.

Semcoda a sollicité un avis auprès du Service des Domaines, qui a rendu une évaluation pour une valeur à 85 500 €.

Après renégociation, la SEMCODA a émis un retour favorable à notre offre, au montant de 60 000 € HT (les taxes étant dues en sus à la signature de l'acte authentique).

La SEMCODA produira, un courrier d'engagement comme conclu lors des échanges en mairie, en vue de fournir les pièces nécessaires à la préfecture dans le cadre de l'instruction de notre dossier pour la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le prix pour le rachat des parcelles cadastrées N° B 784, B 769, B 1294, B 1227 à la SEMCODA
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le compromis de vente sous conditions suspensives prévu pour la réalisation de cette opération.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente Délibération.

**Acte rendu exécutoire après sa transmission  
en Sous-Préfecture de Belley le 2025  
et sa publication à cette même date.**

Le Maire  
Roland DESCHAMPS



Le Maire  
Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
001-210100228-20250403-2028-18-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2025